

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00670

Numéro SIREN : 877 979 195

Nom ou dénomination : 2DVL

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/005933



**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

répondre au greffe  
du Tribunal de Commerce  
de VILLEFRANCHE-TAUPPE  
le 19/10/22  
sous le n° B22/5933

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/03/22	Net au 31/03/21
<b>ACTIF</b>				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	1 569	682	887	1 201
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	554 800		554 800	554 800
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>556 369</b>	<b>682</b>	<b>555 687</b>	<b>556 001</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	659		659	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	223		223	25 000
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 302		4 302	2 469
Charges constatées d'avance	5 080		5 080	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 263</b>		<b>10 263</b>	<b>27 469</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>566 632</b>	<b>682</b>	<b>565 951</b>	<b>583 470</b>

 Bilan

	Net au 31/03/22	Net au 31/03/21
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	276 000	552 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	9 228	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 000	-995
Résultat de l'exercice	91 265	10 223
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 347	387
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>373 840</b>	<b>561 615</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<b>Emprunts</b>	<b>135 270</b>	
<b>Découverts et concours bancaires</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	135 270	
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	55 165	17 265
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 675	2 962
<b>Personnel</b>		
<b>Organismes sociaux</b>		
<b>Etat, Impôts sur les bénéfices</b>		1 628
<b>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</b>		
<b>Etat, Obligations cautionnées</b>		
<b>Autres dettes fiscales et sociales</b>		
Dettes fiscales et sociales		1 628
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>192 110</b>	<b>21 855</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>565 951</b>	<b>583 470</b>

 Compte de résultat

	du 01/04/21 au 31/03/22 12 mois	%	du 01/04/20 au 31/03/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
Total						
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	7 471		2 321		5 150	221,90
Total	7 471		2 321		5 150	221,90
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-7 471</b>		<b>-2 321</b>		<b>-5 150</b>	<b>221,90</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions	314		314			
Autres charges						
Total	314		314			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-7 785</b>		<b>-2 635</b>		<b>-5 150</b>	<b>195,47</b>
Produits financiers	100 223				100 223	
Charges financières	871		127		744	583,60
Résultat financier	99 351		-127		99 479	NS
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>91 566</b>		<b>-2 762</b>		<b>94 328</b>	<b>NS</b>
Produits exceptionnels			25 000		-25 000	-100,00
Charges exceptionnelles	960		10 387		-9 427	-90,76
Résultat exceptionnel	-960		14 613		-15 573	-106,57
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-659		1 628		-2 287	-140,48
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>91 265</b>		<b>10 223</b>		<b>81 042</b>	<b>792,73</b>

 **Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SAS 2DVL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 565 951 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 91 265 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

### **Règles générales**

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

#### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

## Règles et méthodes comptables

### Titres de participations

---

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Conséquences de l'événement Covid-19

---

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



**Faits caractéristiques**

**Autres éléments significatifs**

---

Réduction du capital de la SAS 2DVL qui passe de 552 K€ à 276 K€ par une décision du président de l'AGE en date du 21 décembre 2021.

**2DVL**  
**Société par actions simplifiée au capital de 276 000 euros**  
**Siège social : 22 Rue de la Rampe**  
**69470 COURS**

**877 979 195 RCS VILLEFRANCHE TARARE**

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/09/2022**

**AFFECTATION DU RESULTAT**

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 91 265,32 euros de la façon suivante :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - Dotation à la réserve légale :                        | 18 371,58 euros |
| - En déduction du solde du poste « report à nouveau » : | 4 000,00 euros  |
| - Autres réserves :                                     | 68 893,74 euros |

Cette affectation aura pour effet :

- de porter la réserve légale à un montant de 27 600 euros, soit 10% du capital de la société,
- d'apurer le compte « report à nouveau » et de le solder intégralement,
- de porter le poste « autres réserves » à un montant de 68 893,74 €

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,  
Le Président  
Monsieur Ludovic DEVILLE

